

Année universitaire 2026-2027

Avis du Conseil Pédagogique du 28 mai 2026

Avis du Conseil de gestion de l'UFR le 8 juin 2026

Approbation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Montpellier du 22 septembre 2026

R3E spécifique - Règlement des enseignements, études et examens du troisième cycle court d'odontologie

REFERENCES :

- Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.
- Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- Vu le règlement des enseignements, des études et des examens, adopté en CFVU de l'Université de Montpellier le 30 juin 2026.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Organisation du 3^{ème} Cycle court des études odontologiques :

L'année de DFTCC s'inscrit dans le diplôme de formation de troisième cycle court instauré par l'arrêté du 08 Avril 2013. Il comprend deux semestres de formation validés par l'obtention de 60 European Credits Transfer System (ECTS). Afin d'obtenir le diplôme de docteur en chirurgie dentaire, les étudiants devront avoir soutenu leur thèse d'exercice (annexe 6).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Les étudiants admis à s'inscrire au diplôme de formation de troisième cycle court en vue du diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire sont :

- Les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) ;
- Les étudiants de DFTCC redoublants.

2. Organisation des enseignements :

L'année de DFTCC est organisée en deux semestres répartis sur une année, chaque semestre correspondant à trente ECTS, soit soixante ECTS.

Pour une année universitaire, les enseignements sont assurés sous la forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant 54 ECTS et de deux ELC (Eléments de libre choix) capitalisant 6 ECTS.

Chaque UE est représentative de l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences pouvant être fractionnées par discipline ou matière. Chaque UE est constituée d'une ou plusieurs matières (cours, TP, TD, clinique, stage, ELC).

- Les ELC (Enseignements de libre choix) :

L'étudiant doit s'inscrire pour chaque semestre dans un ELC. La liste des ELC ouverts est publiée sur le site internet de la Faculté.

Les fiches descriptives de chaque ELC, comportant les modalités de contrôle de connaissances, sont publiées sur Moodle en début d'année universitaire.

3. Évaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE /semestre :

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury.

Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session dite « de seconde chance » seront prévues afin que chaque étudiant compose pour les UE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 ou une validation conformément aux MCC.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans les MCC : il peut s'agir soit d'un contrôle terminal, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau des MCC : il peut s'agir soit d'un contrôle terminal, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation.

• **Règles de validation d'une UE**

Les Enseignements librement choisis, les UE de travaux pratiques et de stages doivent être validés selon les règles applicables pour chacun d'eux.

Pour les UE comprenant des matières, l'UE est validée si l'étudiant obtient 10/20 et/ou la validation de l'UE.

Pour les UE comprenant des ECUE (Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement), qui sont porteurs chacun d'ECTS, chaque ECUE doit être validé indépendamment, il n'y a pas de compensation entre ECUE.

Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

• **Validation de la session initiale d'évaluations**

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en session de seconde chance les ECUE ou matières de l'UE non validées pour lesquelles il a une note inférieure à 10/20 ou une non-validation.

• **Redoublement ou triplement**

L'étudiant ayant validé son année de formation en évaluation initiale ou à la session d'évaluation de seconde chance dans les conditions précisées dans les MCC peut s'inscrire en année de thèse.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant les valide à l'exception des UE suivantes qui ne pourront pas être capitalisées et conservées en cas de redoublement ou de triplement :

Les **UE non capitalisables** sont à repasser dans leur intégralité, à savoir :

- Semestre 1 :
 - UE 6.1.8 Cliniques 1 (E1 à E8)
-
- Semestre 2 :
 - UE 6.2.5 Cliniques 2 (E1 à E11)

4. Modalités de Contrôle des Connaissances :

“Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu intégral et régulier (CCI), soit par un examen de contrôle terminal (CT), soit par les deux modes de contrôle combinés (CC + CT). Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50%.

Une UE évaluée en combinant CC et CT doit comporter au moins trois épreuves (CC/CT confondus).

Une UE évaluée en Contrôle Continu intégral (CCI) doit comporter au moins trois épreuves”.

Une évaluation de seconde chance pour les UE non validées est proposée pour toutes les formations de premier cycle pour les étudiants n'ayant pas validé l'année ou le semestre.

“Cette seconde chance peut prendre la forme :

1. Dans le cas d'un CC/CT ou d'un CT, d'une évaluation supplémentaire, organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le calendrier des épreuves de seconde chance (date et heures par épreuve) est communiqué au moins 15 jours avant le début des épreuves.

2. Dans le cas d'un CCI, la seconde chance est comprise dans les épreuves de contrôle continu constituant l'évaluation de l'UE".

- **Contrôle continu intégral et régulier (CCI)** : L'étudiant est informé par les enseignants des modalités d'organisation et d'évaluation des contrôles continus et réguliers pour chaque semestre (calendriers, nombre de sessions de contrôle, session supplémentaire, attendus pédagogiques...).

Trois évaluations minimums doivent être prévues dans le semestre, la seconde chance comprise.

Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle continu écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel. Le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. L'information, sur les résultats de ces contrôles, doit être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.

- **Contrôle terminal (CT)** : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel. Le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence des étudiants est obligatoire.

- **La combinaison des deux modes (CC et CT)** est possible en respectant les règles de chaque modalité. Une UE évaluée en combinant CC et CT doit comporter au moins trois épreuves (CC/CT confondus).

a) Contrôle terminal (CT) : Deux sessions d'évaluation par semestre peuvent être organisées pour les contrôles terminaux en présentiel. En application du principe de seconde chance, pour les évaluations terminales écrites, la première « session » porte le nom de session initiale et la deuxième « session » porte le nom de « session de seconde chance ». Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques et des stages. La session initiale se déroule à la fin de chaque semestre.

b) Contrôle continu (CC) : Deux évaluations minimum doivent être prévues dans le semestre. Les examens peuvent avoir lieu jusqu'à la dernière semaine des enseignements magistraux ou dirigés. La seconde chance sera organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale. L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant le début des épreuves des contrôles terminaux du semestre.

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales.

5. Assiduité :

Les modifications calendaires des enseignements ou examens n'exonèrent pas l'étudiant du respect de l'assiduité durant toute la durée de l'année universitaire.

A - L'assiduité aux enseignements (en présentiel ou co-modal) magistraux, dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP.

En cas d'absence, à un enseignement ou à un examen, un justificatif doit être adressé par mail à odontoscolarité@umontpellier.fr dans un délai de 48h qui suit le jour d'absence. Les absences pourront être considérées comme justifiées (accident, maladie obligeant à un arrêt, hospitalisation, décès d'un proche...). Cette liste n'étant pas exhaustive, il est considéré comme motif d'absence valable **tout empêchement grave et indépendant de la volonté de l'étudiant**.

L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

Toute absence justifiée ou non justifiée entraîne une note à zéro. Le rattrapage éventuel de celle-ci reste à la discrétion de l'enseignant responsable.

B - L'assiduité aux périodes complémentaires de préparation à l'année supérieure ou au cycle supérieur est aussi obligatoire. Ces périodes sont prévues après les derniers examens de l'année en cours et avant le début de la suivante. Elles n'entrent pas dans l'évaluation de l'année en cours.

2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

A - Examens en présentiel (EPP), session initiale et seconde chance

- 1– Tout manquement aux consignes relatives au déroulement des examens sera notifié sur le procès-verbal d'examen.
- 2– Pour l'ensemble des épreuves écrites en présentiel (EEP) et en contrôle terminal, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple (QP) sous divers logiciels ou sur plateforme numérique d'évaluation est possible et sera indiqué dans les MCC.
- 3– La publication du calendrier des épreuves sur Moodle et sur le panneau d'affichage prévu à cet effet, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
- 4– Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
- 5– Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 6– Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence avant de rentrer dans la salle d'examen et à la remise de la copie.
- 7– Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptibles de mémoriser et transmettre des informations sont interdits. La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtement...) est interdite et pourra faire l'objet d'une mention sur le procès-verbal de l'examen.
- 8 – Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » ou la « non-validation » à l'épreuve.
- 10 – Arrivée tardive : aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 11– Sortie définitive de la salle d'examen : les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.
Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

B - Examens en contrôle continu, Epreuves Orales

- 1 – Les modalités de contrôle continu et réguliers des connaissances et des examens sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois du semestre universitaire ainsi que les modalités de mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.
- 2 – Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours : Magistral, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques.
Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (écrit, oral, pratique, numérique...)
Les notes ou évaluations en contrôle continu font l'objet d'une diffusion régulière auprès des étudiants directement par l'enseignant, la traçabilité de cette diffusion incombant à l'enseignant.
La dernière note de contrôle continu doit être donnée à l'étudiant avant les épreuves de contrôle terminal de la session initiale et de la seconde chance.
Les notes de contrôle continu sont données à titre indicatif sous réserve de la validation par le jury.

C. Stages

Les stages obligatoires sont réalisés en présentiel. Ils peuvent être aménagés dans leur forme et leur durée en cas de situation exceptionnelle comme une pandémie, avec la possibilité de neutralisation en cas exceptionnel d'impossibilité de suivi des études ou de possibilité d'évaluation.

1. Stages cliniques dans le service d'odontologie du CHU de Montpellier

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

2. Stages cliniques hors du service odontologie du CHU de Montpellier (stages facultatifs)

Les stages hospitaliers hors des structures d'odontologie sont encadrés par les dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 08 avril 2013. Ils seront proposés dans la région Occitanie.

Les stages seront choisis selon les modalités du « choix au mérite » issues du classement des examens de fin de DFASO2. La durée du stage est de 7 semaines à temps plein sur un site de formation. Chaque étudiant sera accueilli sur ce site en tenant compte des capacités d'accueil et d'encadrement comme des possibilités d'hébergement qui pourraient éventuellement être offertes.

Les stages hors sites **sont facultatifs** et proposés dans le respect du cadre de l'article 632-1 du code de l'éducation. La validation de ces stages est basée sur l'assiduité de l'étudiant au stage, dans le respect de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre de scolarité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et d'une appréciation du maître de stage au responsable de la formation (ou auprès de la direction de l'UFR).

L'exécution de ces stages entrainera la validation de l'ECUE suivante :

- 6.2.4. E2 (Urgence-Tête et Cou)

En application de l'article 9 de l'arrêté du [8 avril 2013](#), la validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur le carnet de stage.

Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques

L'évaluation et la validation de l'étudiant porte sur :

- L'assiduité en clinique,
 - Le comportement vis-à-vis des patients, de l'équipe soignante, des enseignants ainsi qu'au sein du binôme/trinôme,
 - Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
 - La tenue du dossier médical,
 - La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge cliniques odontologiques.
 - La compétence pour la réalisation d'actes reconnus comme nécessaires à son niveau de compétence
- acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.

Les modalités de validation des cliniques décrites ci-dessous sont le prérequis minimum des actes à effectuer, néanmoins, l'étudiant se doit par la suite de poursuivre la prise en charge des patients au Centre de Soins Dentaires.

Il vous est rappelé que votre présence **est formellement interdite au centre de soins dentaires lors des heures d'enseignements (cours magistraux, TD et TP)**. En cas de manquement à cette règle, les actes réalisés ne pourront pas être comptabilisés.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès des personnes responsables des vacances nommément désignées par le Centre de Soins Dentaires.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre par la chef du service d'odontologie.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Assiduité aux vacances obligatoires d'« ergonomie » (suivi matériel).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins)

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

Session de seconde chance : réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service.

CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE

Semestre 1 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur la production de comptes-rendus opératoires (CRO) d'assistanats, travail de synthèse validant :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)
- **1 assistantat de chirurgie**

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

Semestre 2 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur la production de CRO d'acte(s), travail de synthèse validant :

- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...),
- L'activité clinique sera évaluée sur la production de **10 assistanats et 10 actes chirurgicaux** (10 CRO) (exodonties multiples et/ou alvéolectomies pour dents sur les arcades ou à défaut dents de sagesse incluses (DSI) si parrainage par interne DESCO ou senior attesté sur le CRO).
- **Pour les étudiants réalisant un stage clinique hors du service Odontologie du CHU de Montpellier,** l'activité clinique sera évaluée sur la production de **6 assistanats et 6 actes chirurgicaux** (6 CRO) (exodonties multiples et/ou alvéolectomies pour dents sur les arcades ou à défaut dents de sagesse incluses (DSI) si parrainage par interne DESCO ou senior attesté sur le CRO).

La globalité de la prise en charge d'un acte chirurgical pour sa validation comprend :

- Dossier médical en rapport avec l'acte chirurgical complet,
- Indication de l'acte chirurgical validée par l'enseignant responsable ayant posée l'indication,
- Prémédication et préparation du patient correctement réalisées,
- Présentation adéquate du RDV de chirurgie à l'enseignant responsable de l'acte chirurgical pour la prise de RDV (ou après accord de l'enseignant responsable de l'acte chirurgical),
- Réalisation de l'acte chirurgical pour laquelle la préparation du matériel et du patient, l'autonomie de l'étudiant, l'asepsie opératoire, la rédaction du CRO, des ordonnances post-opératoires, le comportement de l'étudiant sont évalués **de manière globale** par l'enseignant en adéquation avec la difficulté de la chirurgie
- Le suivi du patient (contrôle de cicatrisation, dépose des points...).

Tout manquement constaté concernant le bon déroulement de l'acte effectué entraînera l'invalidation de cet acte".

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

1. Compétences attendues

À la fin de son année hospitalo-universitaire l'étudiant doit être capable de :

- Prendre en charge un traumatisme et réaliser un CMI.
- Maîtriser la prise en charge des urgences pédiatriques.
- Maîtriser les prescriptions en odontologie pédiatrique.
- Maîtriser la première consultation d'un enfant en denture temporaire, mixte et adolescente.
- Maîtriser et réaliser les plans de traitement en odontologie pédiatrique, avec des séances de soins par quadrants.
- Prendre en charge un enfant modérément compliant ou opposants aux soins.

2. Validation du stage clinique en odontologie pédiatrique

Les validations cliniques en Odontologie pédiatrique ont lieu, sur l'année, au cours du stage clinique et sont composées d'un volet **Attitude professionnelle** et un volet **contrat pédagogique (quantitatif et qualitatif)**.

2.1. Volet attitude professionnelle

L'étudiant sera évalué sur son attitude dans le service en suivant le règlement intérieur. Ainsi que sa ponctualité, son assiduité et le respect du patient.

2.2. Volet contrat pédagogique

2.2.1. Évaluation qualitative

Cette évaluation porte sur

- Les connaissances théoriques acquises et leurs mises en application.
- Qualité de l'établissement d'un diagnostic (démarche diagnostique).
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient et son suivi.
- Tenue informatique des dossiers (LOGOS, signatures et scan consentements, courrier...).

2.2.2. Évaluation quantitative

La Validation clinique se fera à l'année et la présence sera fonction des plannings, l'étudiant devra être présent à toutes les vacations qui lui seront attribuées.

a. Session initiale

Pendant ces vacations il devra :

- Réaliser **2** vacations en soins spécifiques.
- Réaliser en premier opérateur **700** points comprenant tous les actes spécifiques de l'odontologie pédiatrique (CPP, Pulpo, soins DPI, Mainteneur d'espace, chirurgie, prévention...).
- **Pour les étudiants réalisant un stage clinique hors du service Odontologie du CHU de Montpellier**, il vous sera demandé de réaliser en premier opérateur **650** points.
- Réaliser un compte-rendu iconographié (power-point) de la prise en charge globale d'un enfant (polycarie, prothèse...) suivant LE modèle fourni. La qualité des photos sera exigée et les radiographies seront téléchargées à partir de logos (pas de photo d'écran). Il devra être envoyé au Pr Joseph (clara.josephbeaudin@chu-montpellier.fr) et le fichier sera NOMME : « **Nom étudiant-âge du patient-2026** ».

ATTENTION TOUT POWERPOINT MAL NOMMÉ NE SERA PAS VALIDÉ

La pondération des actes sera affichée au début de l'année universitaire au Centre de Soins Dentaires.

b. Session seconde chance

La Validation clinique se fera sur la présence en fonction des plannings, l'étudiant devra être présent à toutes les vacations qui lui seront attribuées.

Pendant ces vacations il devra :

- Répondre aux exigences de la session initiale.
- Réaliser 150 points supplémentaires.

URGENCES BUCCO-DENTAIRES

L'étudiant aura un calendrier de ses vacations cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du Centre de Soins Dentaires.

Semestre 1

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Présence obligatoire aux vacations prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

En cas d'absence non justifiée, compensation par 3 vacations supplémentaires.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.

Semestre 2

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Présence obligatoire aux vacations prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

En cas d'absence non justifiée, compensation par 3 vacations supplémentaires.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.

PREMIERE CONSULTATION

Semestre 1

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques : Respect du nombre minimal d'heures et des dates prévues, avec ponctualité impérative.

Compétence et comportement : Evaluation de l'autonomie, du respect des règles de comportement et de la qualité des soins.

Tenue des dossiers : Le schéma dentaire, l'onglet médical, le consentement éclairé et le compte-rendu complet doivent être rigoureusement remplis pour chaque patient.

Suivi des patients : Un suivi régulier et adéquat des patients est requis tout au long des vacations cliniques. En cas de non-suivi correct des patients, l'étudiant pourra voir sa vacation invalidée.

À minima, 2 dossiers cliniques doivent être réalisés durant la période. Un relevé d'activité clinique sera effectué pour vérifier la conformité du suivi.

Le calendrier des vacations cliniques sera fourni et devra être respecté sur l'ensemble de la période d'ouverture du Centre de Soins Dentaires. Toute absence injustifiée ou non-respect du planning entraînera une révision des dossiers et une possible invalidation.

Chaque vacation nécessitera un enregistrement sur Logos pour justifier de la présence de l'étudiant.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques : Respect du nombre minimal d'heures et des dates prévues, avec ponctualité impérative.

Compétence et comportement : Evaluation de l'autonomie, du respect des règles de comportement et de la qualité des soins.

Tenue des dossiers : Le schéma dentaire, l'onglet médical, le consentement éclairé et le compte-rendu complet doivent être rigoureusement remplis pour chaque patient.

Suivi des patients : Un suivi régulier et adéquat des patients est requis tout au long des vacations cliniques. En cas de non-suivi correct des patients, l'étudiant pourra voir sa vacation invalidée.

À minima, 2 dossiers cliniques doivent être réalisés durant la période. Un relevé d'activité clinique sera effectué pour vérifier la conformité du suivi.

Le calendrier des vacations cliniques sera fourni et devra être respecté sur l'ensemble de la période d'ouverture du Centre de Soins Dentaires. Toute absence injustifiée ou non-respect du planning entraînera une révision des dossiers et une possible invalidation.

Chaque vacation nécessitera un enregistrement sur Logos pour justifier de la présence de l'étudiant.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.

PARODONTOLOGIE

□

Actes	Points attribués
Détartrage 2 séances	6
Première consultation patient adressé 1 ^{er} opérateur	10
Education au contrôle de plaque 1 ^{er} opérateur	5
Dossier parodontal 1 ^{er} opérateur	15
Dossier parodontal 2 ^{ème} opérateur	15
Réévaluation	10

Réévaluation 2 ^{ème} opérateur	10
Débridement sous-gingival par sextant	15
Débridement sous-gingival 2 ^{ème} opérateur	10
Contention parodontale 1 ^{er} opérateur	20
Contention parodontale 2 ^{ème} opérateur	10
Maintenance parodontale 1 ^{er} opérateur	15
Maintenance parodontale 2 ^{ème} opérateur	10
Frénectomie	15
Gingivectomie unitaire	15
Gingivectomie sextant	20
Chirurgie à lambeau d'assainissement	40
Élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	40
Stade II simple	40
Chirurgie par lambeaux avec comblement	40
Élongation coronaire hémi-arcade	40
Stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	40
GCE (greffe conjonctive enfouie)	40
ROG (régénération osseuse guidée)	40
RTG (régénération tissulaire guidée)	40
RTI (régénération tissulaire induite)	40
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistanat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

- Le débridement sous-gingival n'est pas considéré comme un acte chirurgical.

- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée, régénération tissulaire induite et régénération osseuse guidée pré-implantaire), les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale) et les chirurgies plastiques parodontales.

- L'étudiant devra rendre un compte-rendu préopératoire et post-opératoire pour chaque chirurgie réalisée, comptes rendus qui permettront la validation de l'acte.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Semestre 1

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation obligatoire),
- L'annulation des RDV dans le logiciel DxPlanning,
- Les connaissances fondamentales en parodontologie,
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Semestre 2

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation obligatoire),
- L'annulation des RDV dans le logiciel DxPlanning,
- Les connaissances fondamentales en parodontologie,
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.
- Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un **total de 250 points dont 200 points en premier opérateur (voir tableau des points en fonction des actes). Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes obligatoirement 2 chirurgies en premier ou second opérateur ainsi qu'un bilan parodontal noté.**

La participation aux chirurgies en tant que second opérateur implique de la part des étudiants d'être autant investi que le premier opérateur dans la prise en charge du patient en pré et post-opératoire, dans l'établissement des comptes-rendus mais également dans la connaissance du dossier patient et de son bon remplissage.

Ces chirurgies seront validées sous condition d'avoir réalisé les comptes-rendus préopératoire et post-opératoire. En cas de chirurgies réalisées avec un interne ou un étudiant du DUCIP, un seul étudiant pourra valider la chirurgie. Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique, le charting parodontal, le diagnostic et la proposition thérapeutique. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

Si vous n'êtes pas validé au second semestre en session initiale vous devrez réaliser **après la délibération de jury** :

- le total des points demandés,
- le bilan parodontal noté s'il est manquant,
- les chirurgies ou la chirurgie manquante : ces chirurgies pourront être réalisées en premier ou second opérateur et le manque **d'une chirurgie** pourra être compensé par la réalisation de 6 sextants de débridements **en plus de ceux réalisés en session initiale, sous conditions que les actes soient réalisés après la délibération du semestre 2 session initiale.**

Pour les étudiants réalisant un stage clinique hors du service Odontologie du CHU de Montpellier, il vous sera demandé de réaliser pour **le semestre 2 session initiale** :

- un total de 200 points dont 170 points en premier opérateur,
- une chirurgie en premier opérateur,
- un bilan parodontal noté.

Si vous n'êtes pas validé au **second semestre en session initiale, après la délibération de session initiale du second semestre** vous devrez réaliser :

- le total des points demandés,
- le bilan parodontal noté s'il est manquant,
- la chirurgie manquante : cette chirurgie pourra être réalisée en premier opérateur ou en second opérateur et pourra être compensée par la réalisation de 6 sextants de débridements **en plus de ceux réalisés en session initiale, sous conditions que les actes soient réalisés après la délibération du semestre 2 session initiale.**

PROTHESES

Dispositions générales

Il sera vérifié à partir des fiches de prothèse de DFASO/DFTCC que les étudiants aient réalisé **au minimum** durant les 3 années de leur cursus clinique :

- 1 élément de prothèse fixée dento-portée,
- 1 prothèse amovible partielle,
- 1 prothèse amovible complète,
- 2 restaurations en CFAO directe.

Il sera vérifié à partir des fiches de prothèse de DFASO/DFTCC que les étudiants aient présenté sur leurs 3 années de cursus clinique, un cas clinique de prothèse sur implants.

Les étudiants de DFTCC devront transmettre à leurs enseignants responsables les noms des étudiants qui prendront en charge les cas cliniques qui ne seront pas terminés.

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées. (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres et une seule sera cotée dans les points de prothèse.

DU d'implantologie : l'attribution des points des cas cliniques de prothèses sur implants suivis avec un interne ou un praticien du DU sera laissée à l'approbation de l'enseignant de prothèse superviseur du cas clinique.

LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE

Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.

Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.

Semestre 1

Session initiale :

Réaliser un quota de **10** points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Pour les étudiants réalisant un stage clinique hors du service Odontologie du CHU de Montpellier, il vous sera demandé de réaliser pour le semestre 1 session initiale : 5 points

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session 1 + un quota de 5 points supplémentaires.

La tenue des dossiers, les comportements envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

Semestre 2

Session initiale :

Réaliser un quota de **40** points (cf : liste d'acte codifiée).

Pour les étudiants réalisant un stage clinique hors du service Odontologie du CHU de Montpellier, il vous sera demandé de réaliser pour le semestre 2 session initiale : 35 points

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

PROTHESE ADJOINTE

PAP résine	1 à 4 dents	3
	5 à 8 dents	5
	9 à 13 dents	8

PAP métallique	1 à 6 dents	10
	7 à 10 dents	12
	11 à 14 dents	13

Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points

PAC résine	Uni-maxillaire	10
	Bi-maxillaire	22
	Uni-maxillaire avec PAC immédiate.	18
	Bi-maxillaire avec PAC immédiate	40

PAC immédiate	Uni-maxillaire	8
	Bi-maxillaire	18

LES PROTHESES AMOVIBLES IMMEDIATEES (partielles ou complètes) REALISEES EN UNE SEULE SEANCE A PARTIR D'UNE EMPREINTE OPTIQUE VAUDRA LA MOITIE DES POINTS DE CELLES REALISEES SELON LES ETAPES CONVENTIONNELLES.

REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
Fracture simple prothèse partielle ou totale	2	1
Adjonction dents et/ou crochets		
- 1 à 5 éléments	2	1
- au-delà de 5 dents	3	2
Réparation PBM sans remontage dents		1
Réparation PBM avec remontage dents		2
Rebasage résine auto	2	
Rebasage définitif (mise en moufle)		2

IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 /quadrant	
<u>Prothèse conjointe</u>		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
Bridge transvissé, dents résine (forfait)10 - 12 dents		60
<u>Prothèse adjointe*</u>		
- pilier locator la paire	6	
- barre de connexion		10
*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle		

PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
Coiffe complète métallique	8	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM
Coiffe complète Céramique	10	
Coiffe partielle métal	9	
Coiffe partielle céramiqueOnlay facette	11	
Pontique bridge	2	
Ancrage corono radulaire	4	
Supplément pour dent vivante	2	
Ailettes de contention collée parélément	4 Pour le premier élément et 2 pour les éléments suivants	
Bridge collé cantilever 1 ailette	10	+2 par éléments déposés
Dépose d'une couronne	2	
Dépose d'un inlay core	3	

Les empreintes physico-chimiques sont valorisées par 2 points supplémentaires (appréciables par l'enseignant selon la difficulté) par rapport aux empreintes numériques.

CFAO EN METHODE DIRECTE

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe devra avoir été réalisée d'ici la fin du DFTCC et une seule sera cotée dans les points de prothèse.

Onlay CFAO (restauration partielle)	8
Couronne CFAO (restauration totale)	10

DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	3	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration		5
Contrôle d'une prothèse réalisée antérieurement au CSD (dans le cadre d'un suivi de prise en charge)		2

COMPÉTENCE NUMÉRIQUE EN PROTHÈSE

Session initiale : Validation du TP (aptitude à manipuler une caméra pour empreinte intra-orale).

Session de seconde chance : Oral de 20 min sur des dossiers d'odontologie numérique prothétique.

DENTISTERIE RESTAURATRICE - ENDODONTIE

A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1** – Appréciation quantitative
- 2** – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, assiduité).
- 3** – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4** – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

	DR	ENDO
DFTCC	35 points (stage actif)/ 25 points (stage actif + stage facultatif)	60 points (stage actif)/ 40 points (stage actif + stage facultatif)

Actes	Points
Obturation d'une cavité 1 face par un matériau en phase plastique	1 point
Obturation d'une cavité 2 faces par un matériau en phase plastique	2 points
Obturation d'une cavité 3 faces par un matériau en phase plastique	3 points
Restauration pré-endodontique étanche	1 point
Coiffage pulpaire par biocéramique	3 points
Eclaircissement interne	4 points
Reconstitution tenon fibré	5 points
Eclaircissement externe	5 points
Onlay	8 points
Facette	8 points
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA	10 points
Traitement par revitalisation dent mono-raduculée	10 points
Chirurgie endodontique : assistant	2 points
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hémisection radiculaire) assistant	2 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (1 canal)	8 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (2 canaux)	10 points

Traitement endo initial sur molaire (3 canaux)	15 points
Traitement endo initial sur molaire (4 canaux)	18 points
Retraitement endo 1 canal	10 points
Retraitement endo 2 canaux	12 points
Retraitement endo 3 canaux ou plus	20 points

L'enseignant pourra en fonction de l'acte (difficulté, gestion, phase de temporisation, phase de médication canalaire ...) attribuer un bonus supplémentaire de 2 à 3 points voir plus à sa libre appréciation.

Les actes endodontiques devront être réalisés dans leur globalité par l'étudiant.

Les traitements endodontiques débutés et non terminés seront jugés à l'appréciation de l'enseignant responsable.

B- Répartition des travaux cliniques

La répartition des travaux cliniques doit tenir compte des stages obligatoires et des stages facultatifs, ainsi que des échanges Erasmus au cours de l'année.

Semestre 1 :

Session initiale :

- **20 points en DR et 30 points en traitement endodontique sur molaire.**
 - Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
 - Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
 - Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- Finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2 :

Session initiale :

- Les étudiants ayant uniquement le stage actif devront réaliser **15 points en DR et 30 points en traitements endodontiques sur molaires**. Les étudiants ayant choisi le stage actif **et** le stage facultatif devront réaliser **5 points en DR et 10 points en traitements endodontiques sur molaires**.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- Finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Les modalités de validation des traitements doivent respecter les recommandations cliniques actuelles.

Dispositions générales :

Pour le bon fonctionnement du service les dates des vacances ne pourront pas être changées, sauf cas de force majeure : il faut alors par mail DEMANDER L'AUTORISATION d'ECHANGER sa vacation et INDIQUER LES VACATIONS ECHANGEES ET LES DEUX ETUDIANTS IMPLIQUES. Attendre la réponse.

Tout manquement induira la prise d'une vacation supplémentaire.

L'absence à une vacation sera compensée par deux vacations supplémentaires à prendre, en plus de celle à rattraper. Le retard sera également à compenser par une ou plusieurs vacations en fonction de son importance.

L'étudiant doit impérativement porter son dosimètre et le rendre avec les angulateurs en fin de vacation. Tout manquement induira la prise d'une vacation supplémentaire.

Quelle que soit la vacation, dans une salle du bas ou à l'étage, tout comportement inadéquat, que ce soit : impolitesse, absence d'implication, réflexions déplacées, manquement dans la tenue de la salle ou le repositionnement du capteur, non-respect des règles de radioprotection, invalidera la vacation. L'étudiant devra alors reprendre 2 vacations ou encore pourra ne pas être validé selon la gravité de son comportement.

L'étudiant vacataire est responsable des angulateurs qui lui ont été confiés : nombre et état.

Les radiographies sont à rentrer obligatoirement dans le logiciel LOGOS, en RADIO, avec le Dr Lachiche comme superviseur, et avec des étiquettes à jour pour pouvoir être facturées. S'il y a un souci empêchant l'étudiant de coter la radio, celui-ci doit impérativement le signaler sur sa feuille. Tout manquement induira la prise d'une vacation supplémentaire.

A la fin de chaque vacation radio, ces feuilles correctement remplies sont à déposer dans la bannette à la stérilisation avec les angulateurs au complet. La validation des vacations se fait avec le décompte de ces feuilles qui doivent impérativement être parfaitement remplies et les actes correctement rentrés sur Logos.

Semestre 1 :

Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence tant que nécessaire même si horaire dépassé).
- Respect des règles de radioprotection (dosimètre, éléments de protection).
- Rentrer toutes les radios sous Logos (étiquettes à jour impérativement. Notifier sur la feuille de vacation tout problème rencontré).
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées, le dosimètre et les angulateurs en contrôlant leur nombre.
- Avoir effectué au moins **une** vacation panoramique.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence tant que nécessaire même si horaire dépassé).
- Respect des règles de radioprotection (dosimètre, éléments de protection).
- Rentrer toutes les radios sous Logos (étiquettes à jour impérativement. Notifier sur la feuille de vacation tout problème rencontré).
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées, le dosimètre et les angulateurs en contrôlant leur nombre.

- Avoir effectué au moins **trois** vacations panoramiques.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur, relations avec le patient, les collègues, le personnel, et le manipulateur radio.

OCCLUSODONTIE

Consignes générales:

Les étudiants prennent directement leurs rdvs en occluso-poly à l'exception des rdvs de première consultation. Ils doivent impérativement noter leur nom et l'acte à réaliser et le nom de l'enseignant référent en commentaire du rdv, en respectant les horaires imposés par le service. De même ils doivent prévenir, uniquement en personne ou par mail à occluso34@chu-montpellier.fr (avec comme pièce justificative la copie de demande d'annulation du patient), pour toute annulation de rdv et noter l'annulation et son motif sur Logos. En cas de manquement, l'étudiant viendra faire une matinée d'assistanat dans le service.

Si un étudiant ne vient pas à son rendez-vous dans le service, alors que le patient n'a pas été prévenu de l'annulation, il viendra faire trois matinées d'assistanat dans le service en compensation.

Durant le cursus, il faut avoir traité au total 6 cas complets, dont obligatoirement un cas d'apnée.

Pour toute première consultation avec un nouveau patient, celle-ci doit obligatoirement être commencée avec un enseignant. Quand le patient est adressé à un enseignant en particulier, cela doit être respecté et le courrier d'adressage scanné.

Semestre 1 :

Session initiale :

- Réaliser un cas Occlusodontie ou Apnée du sommeil : prise d'Empreintes + montage sur simulateur si nécessaire, prise en charge thérapeutique (*Orthèse, OAM, Collages ...*), contrôles et suivi.
- Réaliser une consultation détaillée de suivi.
- Rendre un compte rendu complet et détaillé selon le modèle du service (format demandé word, power point) du cas avec moulages et photos NETTES (exo et endo-buccales avec et sans orthèse avec écarteur photo).
- Ce compte-rendu sera présenté à l'enseignant référent lors du 1er contrôle (gouttière, OAM, collages) sous peine de non validation du cas, ainsi que la lettre au confrère (qui aura été rédigée et validée par l'enseignant après la 1^{ère} Consultation) et le dossier Excel.
- Le modèle est à respecter et il est disponible sur Moodle en occlusodontie clinique (attention il existe un modèle occlusodontie et un modèle SAHOS).
 - Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous - saisie et exhaustivité du dossier patient et des actes réalisés sur LOGOS).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (bavoir etc...), relations avec le patient, le personnel et les collègues.
 - Respecter le suivi du patient par le même enseignant.
 - Remplir le dossier de première consultation du service dans LOGOS : Occluso ou Apnée en fonction du cas. Ne pas oublier de compléter le dossier médical du patient : onglet médical et schéma dentaire à jour
 - Scanner tous les documents transmis par le patient ainsi que le consentement et le devis signés.
 - Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur LOGOS.
 - Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.
 - Tenir à jour la fiche d'activité **de la nouvelle année universitaire** qui devra être remplie (photo et coordonnées complètes) au plus tard fin septembre et laissée en permanence dans le classeur dans

le service. Elle doit être complétée (date, étiquette, acte) et signée au fil des RDV. Des contrôles réguliers seront effectués.

- Respecter les rendez-vous et prévenir en avance par mail de toute annulation ou report.
- Lors de la réalisation d'une gouttière, la fiche de liaison avec le laboratoire devra être tenue à jour.

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale
- Avoir assisté aux 2 vacations d'assistanat de la seconde chance.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Modalités identiques au semestre 1.

NB : Si l'étudiant n'a jamais traité de cas d'apnée en DFASO1 et DFASO2, un des cas traités sera obligatoirement un cas d'apnée. L'étudiant doit avoir traité au total 6 cas complets entre ses années DFASO1, DFASO2 et DFTCC.

- Assurer le suivi des cas en cours.
- Avoir transmis au service pour chaque patient le nom de l'étudiant (tableau excel) qui va prendre la suite de sa prise en charge ; le noter sur le document de transfert sur la fiche patient logos et programmer le prochain rdv avec le nouvel étudiant OBLIGATOIREMENT.

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale.
- Avoir assisté aux 2 vacations d'assistanat de la seconde chance.

IMPLANTOLOGIE

Session initiale :

L'étudiant devra avoir participé à 1 cas clinique en implantologie comprenant la phase implantaire et prothétique. Le dossier implantaire de chaque patient devra être soumis à l'enseignant responsable du cas clinique sous format pdf et ce dernier devra apposer sa signature sur le carnet de stage pour validation.

Session de seconde chance

L'étudiant devra présenter son cas clinique devant un jury pluridisciplinaire lors d'une épreuve orale de 15 minutes.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne.

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE.

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne.

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie : remplir les exigences de validation.

Annexe 3 : Compétences Environnement Professionnel

UE 6.1.1. Outils et méthodes pour la thèse

En session 1 et 2 : rendu de travail (noté) : Projet de thèse intégrant une courte bibliographie autour d'une problématique originale.

Compétences attendues pour l'UE 6.1.1:

- Savoir choisir une problématique de recherche pertinente et originale.
- Savoir mener une recherche bibliographique de qualité.
- Savoir structurer un document de thèse.

Annexe 4 : Modalités de validation des stages

Session initiale : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

NB : Même si la validation des stages se fait au second semestre, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session de seconde chance : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

Liste des stages :

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : Approfondir ses connaissances et parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire et éventuellement dans une orientation clinique particulière.

1. Stage Patients à besoins spécifiques

Le stage comprend des vacations cliniques au sein du CHU (Centre de Soins Dentaires ou Gui de Chauliac (CMF) ou BALMES / BELLEVUE) ou hors CHU (FONTFROIDE).

Session initiale : Durée : 2 vacations (4 heures). Participation obligatoire aux travaux dirigés (TD), réalisation des vacations et remise d'une fiche de validation complète. Tout retard, absence ou comportement inapproprié entraînera l'annulation de l'action et nécessitera une vacation supplémentaire.

Session de seconde chance : Réalisation des vacations prévues lors de la session initiale, ainsi que des rattrapages en cas d'absence ou de retard. Si la fiche de validation n'est pas remise, deux vacations de 4 heures devront être effectuées.

Stage - actions en santé publique prévention et dépistage

Session initiale : Durée : 3 demi-journées de 4 heures (12h) avec 1h de formation théorique préalable. Participation à la formation obligatoire, réalisation des vacations et remise d'une fiche de validation complète. Tout retard, absence ou comportement inapproprié entraînera l'annulation de l'action et nécessitera une vacation supplémentaire. Tout matériel prêté devra être restitué dans son intégralité.

Session de seconde chance : Réalisation des vacances prévues lors de la session initiale, ainsi que des rattrapages en cas d'absence ou de retard. Si la fiche de validation n'est pas remise, deux vacances de 4 heures devront être effectuées.

Les publics concernés sont :

- Personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD, service de gériatrie et structures d'appui au grand âge).
- Personnes en situation de handicap (MAS, FAM, ESAT, IME, établissements médicaux sociaux).
- Publics en rapport avec les missions de santé publique de la Ville (secteur scolaires, populations précaires, CCAS).

2. Stage UTEC

Les étudiants seront positionnés de manière aléatoire sur le planning des gardes UTEC de septembre à mi-juin. Ce planning vous sera adressé par mail et consultable sur Moodle.

Toute demande de changement de garde devra être adressée à odonto-scolarite@umontpellier.fr **au plus tard 7 jours après la transmission du planning par mail**. Il vous sera demandé de renseigner dans votre mail le nom de l'étudiant avec lequel vous permutez votre garde, sachant que la permutation intervient **uniquement avec un étudiant de la même promotion**.

Au-delà, aucun changement ne sera pris en compte.

Concernant les gardes par anticipation sur la période estivale (mi-juin à mi-septembre), vous devrez vous positionner sur Moodle sur une garde disponible. Dans le cas de créneaux non pourvus, les étudiants qui ne se seront pas positionnés préalablement pourront l'être par la scolarité de manière aléatoire, votre présence étant obligatoire.

Il vous sera demandé **dès le lendemain de votre garde** d'adresser par mail à odonto-scolarite@umontpellier.fr la photo de votre carnet de stage ou de la fiche par anticipation sur lequel devra être apposé **obligatoirement** la signature de l'interne lors de la garde réalisée.

Le non-respect de cette procédure ou votre absence à une garde entraînera une non-validation de l'ECUE.

Session initiale : Durée : 2 vacances sur l'année soit 1 vacation aux Urgences Tête Et Cou / semestre.

Session de seconde chance : Réaliser les vacances prévues en session initiale.

3. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle

Objectifs : permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Le stage est effectué à temps plein, chez un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé par la Faculté après avis du conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes.

Session initiale : Réaliser les 250h comprenant le temps de formation des disciplines de l'insertion professionnelle au sein de l'UE 6.1.1. (Ergonomie, Insertion, Gestion, Comptabilité).

Session de seconde chance : Réaliser les heures manquantes pour obtenir 250 heures.

Annexe 5 : Délais de soutenances des thèses d'exercice

- Les étudiants soutiennent une thèse d'exercice à compter du second semestre du DFTCC et au plus tard à la fin de l'année universitaire N+1.
- Les étudiants doivent respecter la procédure administrative de dépôt du sujet, de rédaction et de soutenance de la thèse en conformité avec la législation en vigueur et la réglementation de l'Université en la matière. Tous les manquements à ces règles de conformité peuvent compromettre la soutenance de la thèse.